

Ecole publique de Roz-Landrieux
5, rue de l'église
35120 Roz-Landrieux
02.99.48.03.48
ecole.0350438L@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 18 octobre 2022

Personnes présentes : M. Douce, Mme Jallat, Mme Poirier, Mme Métairie, (représentant(e)s des parents d'élèves) ; M. Mainsard (maire), Mme Ridard (adjointe au maire) ; Mme Michel, Mme Le Bihan, M. Le Calvez, Mme Barotte, Mme Bernard (enseignant(e)s) et M. Lebeslour (directeur).

Personnes excusées : M. Lecocq, Mme Lopin, Mme Cornée, Mme Clément, Mme Hayer, Mme Pouquine, Mme Rabet, M. Robinault (DDEN), Mme Robert, Mme Amis, M. Moniot.

Rédacteur du compte-rendu : Loïc Lebeslour

1. Présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Equipe enseignante.

L'école retrouve cette année Julie Robert. Nous accueillons Charlotte Amis qui prend la classe de CM2 le vendredi plus un lundi sur trois, ainsi que Laura Bernard qui complète la classe de CP à mi-temps avec Julie Robert et la classe de TPS/PS/MS à quart-temps avec Anne Barotte.

Elections des représentants de parents d'élèves.

Participation : 62,25%. 94 votants sur 151 inscrits.

Suffrages exprimés : 92.

Votes blancs : 2.

Six titulaires élus : M. Douce, Mme Jallat, Mme Poirier, M. Lecocq, Mme Lopin, Mme Métairie.

Cinq suppléants élus : Mme Cornée, Mme Clément, Mme Hayer, Mme Pouquine (nouvelle élue), Mme Rabet (nouvelle élue).

Le rôle des représentants des parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école (école primaire) ou aux conseils d'administration (collège, lycée) et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement et votent le projet d'établissement dans le second degré.

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus territoriaux** (commune pour l'école primaire et département pour le collège).

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou d'administration, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Les missions du conseil d'école ou du conseil d'administration

Le conseil d'école ou d'administration **vote le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement**. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'**adoption du projet d'école ou d'établissement** proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école ou d'administration **donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement**. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école réunit notamment **le directeur de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents** (égal au nombre de classes) ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

2. Vote du règlement intérieur de l'école

Modification concernant les activités pédagogiques complémentaires : elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.

Mme Jallat demande que les horaires de garderie soient intégrés dans le règlement intérieur. Ce sera fait.

Les horaires pour la rentrée 2023 font l'objet d'un point à l'ordre du jour de ce présent conseil d'école.

Le règlement modifié est approuvé.

3. Constats d'effectifs à la rentrée 2022

106 élèves ont été comptabilisés lors de la rentrée de septembre. C'est vingt de moins que l'an dernier.

A ce jour, ils se répartissent ainsi :

- en maternelle : 1 TPS, 10 PS, 12 MS (6 en TPS/PS/MS et 6 en MS/GS) et 13 GS. 36 élèves au total.

- en élémentaire : 20 CP, 7 CE1, 15 CE2, 9 CM1 et 19 CM2. 70 élèves au total.

Quatre élèves se trouvent en situation de handicap et bénéficient d'accompagnement humain (AESH, anciennement AVS). Deux AESH encadrent ces enfants : Valérie Besnard et Daisy Arondel.

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023 à transmettre à l'inspection académique en novembre. Baisse d'effectif à prévoir : moins de natalité 2020 à Roz-Landrieux.

	maternelle	élémentaire	total
2010	35	52	87
2011	39	48	87
2012	39	54	93
2013	39	66	105
2014	32	66	98
2015	39	63	102
2016	47	52	99
2017	52	54	106
2018	48	53	101
2019	45	57	102
2020	44	69	113
2021	55	73	128
2022	36	70	106

L'école accueille cette année une personne en service civique : Maëva Thibout d'Anesy. Elle travaille dans les classes. Elle a notamment suppléé l'absence de Corinne Tanguy, notre ATSEM. Elle s'occupe des élèves travaillant sur ordinateur le matin dans la classe de CM2. Elle travaillera dans les classes en fonction des besoins des enseignants et de leurs élèves.

Les élus annoncent qu'une ATSEM a été recrutée. Elle commencera après les vacances de la Toussaint. Jusqu'à présent, Corinne Tanguy était remplacée un matin sur deux par Marie-Thérèse Briant. Maëva Thibout d'Anesy (service civique) a également fait office d'ATSEM.

4. Les horaires de l'école : demande de dérogation sur l'organisation des rythmes scolaires

La loi de 2012 impose de faire quatre jours et une demie de classe par semaine, organisation mise en place en 2014. En 2017, nous étions revenus à la semaine de quatre jours après demande de dérogation. Cette demande doit être réitérée pour la rentrée 2023, si la mairie, l'école, les parents le souhaitent.

Souhaitez-vous maintenir l'organisation que nous avons adopter depuis quelques années ?

La réponse est unanimement oui.

La question des horaires est soulevée : il a été envisagé par l'équipe enseignante de l'école élémentaire d'avancer les horaires matinaux afin que les enfants aient plus de temps pour manger. Les débats ont abouti à proposer d'avancer de cinq minutes le matin. Ainsi, l'école ouvrirait à 8h30 (au lieu de 8h35) et la matinée se terminerait à 11h40 (au lieu de 11h45). Les horaires de l'après-midi ne changeraient pas.

Une information sera transmise par mail à tous les parents d'élèves après les vacances de la Toussaint.

La mairie doit demander la dérogation à l'inspection académique avant février 2023. Les éventuels problèmes que soulèverait ce changement pourront être traités avant cette date.

5. REP – réseau d'éducation prioritaire : présentation de ses actions et de ses moyens. Présentation du territoire éducatif rural (TER)

1092 REP en France.

Réseaux déterminés par le niveau de revenu par habitant.

Objectifs des REP : corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Concrètement, pour notre école, ce sont des moyens supplémentaires en enseignant(e)s avec des classes moins chargées, dédoublement des CP et des CE1, des heures supplémentaires pour faire de l'aide aux devoirs (180h pour l'école de Roz-Landrieux pour cette année scolaire), des projets (défi maths, cross inter écoles au collège...)

Le collège Paul Féval pilote le réseau de Dol avec les écoles alentours.

Il est question de supprimer ce REP depuis 2019. La décision est reportée chaque année depuis.

Les Territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambitions pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Le programme « Territoires éducatifs ruraux » vise à **renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le TER serait piloté par un collège.

L'organisation, les moyens mis en œuvre et les moyens alloués restent flous à ce jour.

Pour cette année, l'école bénéficiera du programme « explo'santé » mené par la ligue contre le cancer et qui permettra aux élèves de CM1 de s'inscrire dans un parcours éducatif de santé pendant trois années, jusqu'à leur entrée au collège.

6. Sécurité : présentation du PPMS et des exercices réalisés

Le Plan Particulier de Mise en Sureté permet d'anticiper les différentes crises qui peuvent intervenir dans un établissement scolaire : incendie, tempête, submersion marine, pollution de l'air ou encore intrusion/attentat.

Deux exercices incendie ont eu lieu depuis la rentrée : le lundi 19 septembre, à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Rien à signaler.

Deux exercices intrusion ont eu lieu le vendredi 14 octobre. Ils avaient pour objectif de faire réagir les enseignants et leurs élèves en cas d'intrusion d'un individu dans l'enceinte scolaire. Les élèves ont été confinés dans le dortoir à la maternelle, dans les classes à l'élémentaire.

D'autres exercices seront effectués au cours de l'année : confinement (cause pollution) et incendie.

7. Bilan financier de la coopérative scolaire

Bilan de l'année 2021/2022 : +17219,61€

Classe découverte et autres activités culturelles hors de l'école (école et cinéma, cheval...) : 8776,12€

Transport : 3325,50€.

Matériel : 231,60€ (relieuse)
Petit matériel et vie courante : 857,35€.
Cuisine à la maternelle : 168,50€.
Adhésion à l'OCCE et frais bancaires : 345,91€.

La mairie financera encore avec 38€ par élève plus 12€ par élève pour Noël.

L'excellente santé financière de la coopérative nous permet d'envisager des actions importantes comme une classe découverte à Paris pour les CE2, CM1 et CM2.

8. L'amicale laïque

Changement à la tête de l'amicale : Yoanne Guérin a remplacé Jo Lafaix.

J'en profite pour remercier l'ancien président qui a parfaitement œuvré durant quatre ans à la tête de l'association et qui a permis d'apporter beaucoup de moyens à l'école, dans une bonne ambiance dans et autour de l'école.

Excellente santé financière également car l'amicale a fait un don de 10000€ à l'école en septembre. Cet argent servira à financer la classe découverte à Paris, ainsi que d'autres projets pédagogiques pour toutes les classes, peut-être également du matériel informatique pour les élèves.

L'amicale devrait poursuivre ses animations habituelles : vente de sapins et chocolats à Noël, vide-grenier, kermesse.



9. Les projets pédagogiques pour l'année 2022/2023

Classe découverte à Paris pour les CE2/CM1 et les CM2, en février. Au programme : opéra Garnier, musée d'Orsay, du Louvres, Versailles, Tour Eiffel et bateau sur la Seine. Coût du projet : au moins 13000€.

Sortie à Rennes pour les CP et les CE1, en train, afin de visiter les Champs libres avec pour thème les émotions dans l'art.
Les CP et les CE1 devraient également sortir à la découverte de la baie du Mont-Saint-Michel.



Maternelle : correspondance scolaire avec deux classes de Saint-Malo. Les élèves sont allés à la rencontre de leurs homologues au Vivier-sur-Mer. Deux autres rencontres devraient avoir lieu durant l'année.

Il est envisagé d'organiser une séquence de piscine pour les élèves de moyenne et grande section troisième trimestre, si la comcom peut financer le transport. Demande sera faite prochainement.

Les CE2/CM1 ont bénéficié d'une opération dans le cadre de la semaine du goût à Dol-de-Bretagne. Opération offerte et organisée par la mutuelle sociale agricole (sauf transport payé par la subvention mairie).

Elections des délégués de classe à l'école élémentaire.

Semaine du vélo pour toute l'école au mois de mai.

10. Questions diverses.

Il est demandé à la mairie la possibilité de clôturer tout ou partie de l'espace vert autour de l'école maternelle, afin de verdier la cour de récréation, et de permettre aux grands de courir après manger en attendant de rentrer à l'école élémentaire. Les élus répondent qu'ils demanderont des devis afin de chiffrer la dépense.

Les élus nous apprennent que le fournisseur de repas, Convivio, a augmenté les prix des repas de 20 centimes, augmentation qui sera répercutée sur le prix des repas demandé aux parents. En revanche, la mairie souhaite mettre en œuvre le dispositif du repas à 1€ pour les familles ayant un coefficient familial à moins de 1000. La différence sera compensée par l'état.

A l'école maternelle, la pompe à chaleur, dont le fonctionnement est défectueux, sera remise en état et les radiateurs seront changés (programmation centrale).

Le spectacle de fin d'année devrait avoir lieu le vendredi 16 décembre 2022.

Les olympiades devraient se tenir le 7 juillet.

Grand débat voulu par le ministre de l'éducation nationale. Le conseil d'école ne souhaite pas pour l'instant que des débats soient organisés à l'école. Cette mesure ne paraît pas nécessaire à Roz-Landrieux.

Merci à tous d'avoir participé à ce conseil d'école.

Rendez-vous le jeudi 2 février 2023.